ATTIJARI FCP SERENITE

Fonds Commun de Placement Agrément du CMF n°44-2010 du 22 décembre 2010 Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion, en sa qualité de gestionnaire de ATTIJARI FCP SERENITE, informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 16 juillet 2012, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de « Attijari Gestion » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du Fonds.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à 1.50% (Hors Taxes) de l'actif net par an au lieu de 1.00% (Hors Taxes) de l'actif net par an.

Cette augmentation de la commission de gestion sera mise en application à partir du 1^{er} janvier 2013 et conformément aux dispositions de l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du 28 septembre 2012.